

L'ALE ET L'AGRICULTURE : MISE A JOUR

Groupes de travail sur l'agriculture, les aliments et les boissons

A mesure que les travaux des groupes de travail avancent, les questions communes à leurs plans respectifs commencent à ressortir. D'abord, de nombreux groupes ont convenu de part et d'autre qu'il serait utile d'établir un système permettant de faire connaître les projets de règlement qui auraient une incidence sur le commerce des produits dont ils sont responsables. Il a été entendu, en principe, que des avis devraient être donnés avant que les projets ne soient publiés dans la *Gazette du Canada* ou le *Federal Register*.

En outre, les groupes cherchent des moyens d'échanger l'information commerciale fournie aux gouvernements en vue d'établir l'innocuité et l'efficacité des nouveaux produits ou processus. L'échange bilatéral de cette information simplifierait le travail des sociétés qui tentent d'obtenir l'homologation de leurs produits et de leurs processus dans les deux pays.

Le Canada et les États-Unis étudient présentement si leurs lois respectives permettront l'échange d'information au début du processus de réglementation, ainsi que la question de la protection des secrets commerciaux par rapport à un pays tiers.

Le Farm Bill de 1990

La loi agricole américaine (*Farm Bill*) constitue le cadre dans lequel évolue la politique agricole du pays; elle influence par exemple les questions concernant le soutien des prix et du revenu, la conservation et l'environnement, les programmes internationaux, l'aide en cas de pertes de récoltes, les services relatifs à l'alimentation et à la consommation, et le crédit agricole. Des programmes de soutien des prix et du revenu sont mis en oeuvre pour divers produits de base dont les produits laitiers, le blé et les grains fourragers, le soja, le miel et le sucre. Parmi les programmes internationaux, on trouve le Programme de développement des exportations (EEP).

La loi agricole en vigueur (*Food Security Act of 1985*) expire le 30 septembre 1990; les débats sur la loi de 1990 sont en cours au Congrès améri-

cain.

Le projet de loi de 1990 annoncé par l'Administration en février est assez vague et laisse au Congrès le soin d'en définir les détails. La Chambre et le Sénat sont présentement en voie d'étudier leurs versions respectives. L'Administration autant que le Congrès est en faveur du maintien des programmes énergiques d'aide à l'exportation, tels que l'EEP, pour se donner un outil de pression dans le cadre des négociations commerciales multilatérales.

Les comités sur l'agriculture de la Chambre des représentants et du Sénat ont maintenant déposé leurs versions, qui feront chacune l'objet d'un vote devant l'assemblée plénière de la Chambre et du Sénat respectivement. Les présidents des comités sur l'agriculture de la Chambre et du Sénat ont dit espérer que le projet de loi définitif sera approuvé avant que le Congrès ajourne au début d'août. Si l'on ne peut en arriver à une entente sur le projet de loi, il se peut que le projet soit retardé d'un an et que dans l'intervalle, la loi présentement en vigueur soit prolongée.

Le 5 juin, notre ambassade à Washington a soumis à l'Administration et au Congrès un aide-mémoire dans lequel elle s'objecte à plusieurs des dispositions des projets de loi sur lesquels se penchent les Comités sur l'Agriculture du Sénat et de la Chambre. Plus spécifiquement, nos objections portent sur la continuation des programmes énergiques d'aide à l'exportation, surtout l'EEP, et les dispositions sur le sucre.

Enquête sur l'industrie horticole

Le Tribunal canadien du commerce extérieur a annoncé le 4 juillet qu'il mènera une enquête sur la situation des industries canadiennes des fruits et légumes frais et transformés en matière de concurrence. La demande a été présentée au Tribunal par le Cabinet fédéral à la suite d'une requête du Conseil canadien de l'horticulture. Le Tribunal fera part de ses conclusions d'ici le 21 décembre 1991.

Inspection de la viande à la frontière américaine

Le Canada a exercé des pressions auprès des autorités américaines pour accélérer la mise en oeuvre de l'entente assurant l'ouverture des frontières dans le cas de la viande.

Les États-Unis ont publié l'annonce des nouvelles procédures dans le *Federal Register* le 29 juin pour permettre au public de faire connaître son opinion. Après la période de 30 jours réservée à cet effet, les États-Unis espèrent passer à la mise en oeuvre en septembre ou en octobre.

Cette entente met un terme au différend qui oppose les deux pays depuis une année concernant les préoccupations des exportateurs canadiens face à la fréquence et au coût accrus des contrôles au hasard effectués à la frontière sur la viande en provenance du Canada. L'entente a été accueillie favorablement par l'industrie canadienne.

L'entente prévoit que, pendant une période expérimentale d'une durée maximale d'un an, les produits à base de viande et de volaille visés par un programme d'inspection de la viande de l'un ou l'autre pays pourront circuler librement à la frontière. Si l'expérience s'avère un succès, elle servira de base à l'élaboration d'une entente permanente.

Enquête américaine aux termes de la Section 332 : le blé dur

Le rapport de la Commission américaine du commerce international (ITC) sur la situation de la concurrence entre producteurs canadiens et américains de blé dur a été publié le 27 juin. Il indique que les prix du blé dur canadien étaient sensiblement les mêmes que ceux du blé dur américain. Par conséquent, les allégations selon lesquelles les importations de blé dur canadien étaient préjudiciables aux producteurs américains sont sans fondement.

L'enquête de l'ITC avait été entreprise à la suite des préoccupations soulevées par les producteurs américains de blé dur devant l'accroissement des importations de blé dur canadien de haute qualité.